

Le gouvernement annonce d'ores et déjà le report de l'âge légal de départ à la retraite avant la présentation de son projet aux partenaires sociaux le 15 décembre prochain...

L'UFAP UNSa Justice n'a pas attendu l'interview de la Première ministre dans un quotidien national pour afficher clairement ses positions lors de ses assises nationales. Également en octobre dernier, en pleine concertation avec les partenaires sociaux sur la réforme voulue par le Président et son Gouvernement, notre organisation syndicale, comme en 2019 déjà, a annoncé la couleur ! Contrairement aux rumeurs électoralistes des marchands d'illusions l'UFAP UNSa Justice ne sera ni spectatrice, ni accompagnatrice, et n'a pas changé de discours.

### **Ce n'est pas en inventant le passé qu'ils construiront l'avenir !**

Au travers de l'UNSa, de l'UNSa Fonction Publique et de l'UNSa Justice, notre organisation syndicale prend part aux discussions, quoi de plus normal et responsable ! Pour autant, l'UFAP UNSa Justice refuse et s'oppose à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite, augmentation de la durée de cotisation ou perte d'acquis et de droits !

### **NI DEMANDEUSE, NI EN ATTENTE D'UNE RÉFORME DES RETRAITES !**

**Pour les personnels pénitentiaires, l'UFAP UNSa Justice défend la spécificité de nos métiers et le maintien de l'ensemble des droits acquis !**

L'UFAP UNSa Justice exige la reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité de nos métiers :

- **Maintien de l'ouverture des droits dès 52 ans et la limite de départ à la retraite à 57 ans**
- **Bonification du 1/5<sup>ème</sup> pour les Personnels de surveillance NON NÉGOCIABLE !**
- **Maintien des droits acquis pour l'ensemble des Personnels pénitentiaires (ex : PSS intégrée dans les droits à pension)**

L'UFAP UNSa Justice revendique plus que jamais :

- **Le passage du 1/5<sup>ème</sup> en 1/4<sup>ème</sup> avec un calcul sur l'ensemble de la durée d'activité (au-delà des 25 ans de service), étendu à l'ensemble des Personnels pénitentiaires**
- **Le bénéfice du cadre actif pour les Personnels administratifs, techniques et de la filière Insertion-Probation**
- **Le versement automatique de la retraite additionnelle et complémentaire au jour de la liquidation de la pension**

C'est ensemble, collectivement et non en rang dispersé, que nous défendrons notre retraite, nos acquis et que nous améliorerons nos droits !

La rumeur et le mensonge sont la meilleure méthode pour accompagner le Gouvernement dans son projet destructeur !

**Sur les retraites, l'UFAP UNSa Justice, c'est : ni un jour de plus, ni la renonciation aux droits acquis !**

Le Secrétaire Général,  
Emmanuel CHAMBAUD